

**Procès verbal de la réunion du conseil municipal**  
**du 4 février 2025 à 20h30**

**Conseillers présents :**

- M. Jean-Claude FOUCHÉ, Maire, Président de la séance,
- Mme Josiane GUITOU, 2ème adjointe du Maire,
- M. Gérard GARRIGOU, 3ème adjoint du Maire,
- M. Patrick BERNARD, conseiller municipal,
- M. Jean-Paul BLADIER, conseiller municipal,
- M. Martin LANDMAN, conseiller municipal,
- M. François LE GOFF, conseiller municipal,
- Virginie LE ROY, conseillère municipale,
- M. Philippe MORIZE, conseiller municipal,
- Mme Aurélie NICKERT, conseillère municipale,

**Conseillers ayant donné pouvoir :**

- M. Baptiste MAES donne pouvoir à Mme Aurélie NICKERT,
- Mme Eliane POIGNET donne pouvoir à Mme Josiane GUITOU,
- M. Christian DIAS DE SOUSA donne pouvoir à M. François LE GOFF

**Conseillers absents :**

- Mme Sandrine FRAYSSE, M. Alain DELVERT.

**Mme Josiane GUITOU est nommée secrétaire de séance à l'unanimité des présents.**

**[Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 10 décembre 2024](#)**

Validé à l'unanimité.

**[Décision budgétaire](#)**

**Rapporteur : Mr le Maire**

Monsieur le Maire informe son Conseil Municipal de sa décision d'avoir effectué un virement de crédit pour créditer le chapitre 14 afin de payer l'attribution de compensation à la communauté de communes et débité le chapitre 11 pour la somme de 721€.

## Délibération actualisation du tarif au m<sup>3</sup> pour 2025 pour l'épandage des boues

Rapporteur : Mr le Maire

### à l'unanimité

Monsieur le Maire expose à son conseil municipal qu'en prévision des campagnes d'épandage des boues des stations d'épuration de Lanzac et Cieurac, le SYDED doit établir un avenant à la convention. La convention de 2024, il était indiqué que la prestation de pompage, transport et épandage des boues effectuée par la commune était fixée à 7€50 H.T./ m<sup>3</sup> épandu. Monsieur le Maire propose de passer le prix à 8€50 H.T./m<sup>3</sup> pour l'avenant de la convention 2025.

## Délibération participation aux charges de fonctionnement des écoles de Souillac

Rapporteur : Mr le Maire

### à l'unanimité

Monsieur le Maire présente à son Conseil Municipal la convention de participation financière aux frais de fonctionnement pour les enfants de Lanzac scolarisés dans les écoles maternelle et primaire de Souillac. Le calcul de la participation annuelle par élève est établi sur la base des charges de fonctionnement du service, (n'est pas pris en compte le dépenses à la restauration scolaire, aux services périscolaires, ainsi que les autres dépenses facultatives)

Le montant de cette participation financière a été fixé par délibération par la commune de Souillac à 1600 € par an par enfant à l'école maternelle et 1100 € par an par enfant à l'école primaire.

Sur la commune de Lanzac, nous avons 8 enfants et 1 enfant (en garde alternée) en maternelle pour un montant de 13600€ et en primaire 5 enfants et 6 enfants (en garde alternée) pour un montant de 8800€.

Soit un montant total de 22 400€

Monsieur le Maire est autorisé à signer la convention.

## Délibération droit de préférence sur la parcelle A777

Rapporteur : M. le Maire

### à l'unanimité

#### M. GARRIGOU Gérard ne participe ni aux débats et n'a pas pris part au vote

Monsieur le Maire fait part à son conseil municipal que par lettre recommandée avec avis de réception en date du 13 janvier 2025 de Maître Stéphane Maubrey, Notaire, que la commune est saisie d'un projet de cession d'une parcelle en nature bois et forêts. Cette parcelle située au « Champ Viel » A 777 d'une superficie de 3570 m<sup>2</sup> appartenant à M. et Mme GARRIGOU Gérard pour le prix de 900 € avec 302,92€ de frais d'acte. En cas de pluralité de titulaires de droits de préférence candidats à l'achat, le vendeur choisit librement son acquéreur.

Le conseil municipal décide de ne pas exercer son droit de préférence pour cette parcelle.

## Don Bonnassie

Rapporteur : M. le Maire

### à l'unanimité

Monsieur le Maire informe son conseil municipal que l'entreprise Bonnassie de Saint Crépin Carluçet a fait un don à la commune de la somme de 150 €. Ce don sera affecté sur le budget de la commune.

## Délibération sur le projet de plan de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE)

Rapporteur : M. le Maire

### à l'unanimité

Monsieur le Maire informe à son conseil municipal qu'une consultation publique par voie électronique relative au projet de plan de prévention du bruit dont le trafic annuel de véhicules est supérieur à 3 millions dans le département du Lot aura lieu du 3 février 2025 jusqu'au 5 avril 2025 minuit.

Monsieur le Maire soumet à son conseil municipal le projet de plan de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE) pour avis.

Le conseil municipal donne un avis favorable, compte tenu que l'autoroute A20 a un très faible impact négatif sur la commune de Lanzac.

## Convention « stade » entre le CD RUGBY 46/Commune de Lanzac

Rapporteur : M. le Maire

Monsieur le Maire présente à son Conseil Municipal une convention pour le stade de rugby entre le CD RUGBY46/commune de Lanzac.

Le comité départemental 46 (CD46) organiserait annuellement des stages de rugby garçons et filles licenciés de 8 à 18 ans au stade municipal de Lanzac.

Ces stages ont une durée de 5 semaines en période estivale et ils utiliseraient les sanitaires du camping. Pour cela le stade doit être agréé.

Après en avoir discuté avec le conseil municipal, cette convention doit être retravaillée et représentée au prochain conseil municipal.

## Délibération don pour Mayotte

Rapporteur : M. le Maire

### à l'unanimité

Monsieur le Maire explique à son conseil municipal que face au passage du cyclone CHIDO, qui a dévasté l'île de Mayotte, l'AMF, en partenariat avec La Protection civile, la Croix rouge, France urbaine, l'ANEL et l'UNCCAS, a appelé les communes et les intercommunalités à participer à la solidarité nationale pour soutenir la population de Mayotte, ses communes et ses élus.

Aussi, il est proposé que la commune contribue à soutenir les victimes du cyclone Chido à Mayotte dans la mesure de ses capacités, en faisant un don d'un montant de 1000 € à la Protection civile

## Fond de soutien à la restauration du patrimoine « appel à projet 2025 »

Dossier à déposer avant le 31 Mars 2025 pour éventuellement la bascule et une croix à Cieurac.

## Questions diverses :

- Le marché public arrive à échéance à la fin de l'année, Aussi cette année, le syndicat lance le renouvellement du groupement de commandes WIFI public. Le conseil municipal souhaite rejoindre le groupement,

- Devis « desserte boisson » pour le restaurant Trattoria da Mario. Monsieur le maire présente un devis de la société Albareil d'un montant de 1536,12TTC, le conseil municipal le valide,

- Problème des oies sur le camping et le stade. Mr le maire informe son conseil qu' un courrier est en cours auprès de la DDETSPP.
- Atelier municipal : obligation de changer le matériel concernant l'alarme. Coût de l'installation 299 euros TTC, Prix de l'abonnement : 56,20 euros par mois.
- Stérilisation des chats a commencé.
- Martin Landman signale qu'il a été interpellé par Laurence Thétiot concernant l'accès à la fibre.
- M. Philippe Morize avait fait passer un devis pour refaire le chemin de Loby et demande où est-ce que cela en est ?
- M. Philippe Morize informe le conseil municipal qu'il entretenait le terrain après le camping (appartenant à la commune) depuis de nombreuses années et il a été très étonné d'y trouver les employés communaux entrain d'y travailler alors qu'il n'a pas été informé.
- La vanne de la borne d'arrosage du château est cassée, il n'est pas possible de la réparer, cela a été vu avec la SAUR.
- Aurélie Nickert informe qu'une manifestation pour le téléthon aura lieu le 1<sup>er</sup> mars à Lanzac et demande s'il est possible de réserver la place de l'église.
- Éclairage public sur la route de Laborie en cours,
- Eau de pluie qui descend chez Mr Thouron. Mr le maire propose de créer une servitude.
- Mr Bladier et Mr Bernard, relève un problème de propreté des sanitaires et du local à balais de la salle des fêtes,
- Mme Josiane Guitou informe que Delphine Castanet utilise régulièrement son propre véhicule pour des courses ou affichage pour la mairie. Elle demande que des indemnités de déplacement lui soient attribuées. Monsieur le Maire donne son accord.

Le Maire,  
**Jean-Claude FOUCHÉ**

Secrétaire de séance  
**Josiane GUITOU**